

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 37 (1957)
Heft: 7-8

Rubrik: Chiffres, faits et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

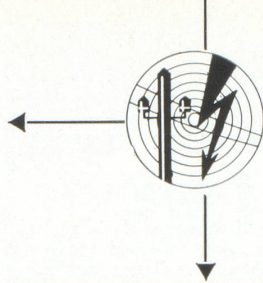
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



EUROPE

Prorogation de l'U. E. P.

L'Union européenne de paiements, qui assure le règlement de toutes les transactions entre les pays membres de l'O. E. C. E. et entre chacun de ceux-ci et les zones monétaires des autres pays membres, y compris la zone sterling, a été prorogée pour un an, à partir du 1^{er} juillet 1957, sans modification des règles de fonctionnement de l'Union.

Les facilités supplémentaires de règlement au delà des quotas créditeurs (« rallonges ») sont renouvelées pour l'Allemagne, la Suisse et l'Union économique belgo-luxembourgeoise. Dans la limite de ces rallonges, le règlement des excédents s'effectuera selon le barème 75 % en or / 25 % en crédit, les montants respectifs des crédits que la Suisse et l'U. E. B. L. pourront accorder étant limités à 62,5 et 25 millions d'unités de compte respectivement. Dans le cas de l'Allemagne, aucune limite n'est fixée au montant des crédits qu'elle pourra accorder.

Une rallonge de 200 millions d'unités de compte est attribuée au quota débiteur de la France pour le règlement, selon le barème 75 % en or / 25 % en crédit, des déficits que la France pourra encourir jusqu'au 30 juin 1958.

FRANCE-SUISSE

Importation en France de produits suisses

Un avis a paru au *Journal Officiel* du 12 juillet 1957 qui met en répartition les contingents du 2^e semestre 57 de matériel mécanique et électrique, ainsi que des produits des industries textiles et diverses, dans le cadre de l'accord commercial franco-suisse prorogé pour une année à dater du 1^{er} juillet 1957. Nous avons, à ce sujet, adressé une circulaire à tous nos membres.

Un autre avis a paru au *Journal Officiel* du 21 juillet qui comporte tous les postes non mentionnés dans le premier avis.

D'autre part, deux avis « ex-libérés » ont été publiés aux *Journaux Officiels* des 17 et 20 juillet qui concernent essentiellement les matières premières dont les besoins doivent être satisfaits en priorité.

FRANCE

Cartes de travailleurs étrangers

Les bureaux interprofessionnels susceptibles de recevoir des dépôts de demandes de cartes de travailleurs étrangers viennent d'être décentralisés à Paris et en banlieue. Leurs compétences s'établissent comme suit : régularisations (première demande); renouvellements; changements de profession. Les adresses des bureaux de Paris sont les suivantes :

B. M. O. Paris-Centre, 50 bis, rue de Malte (11^e).

B. M. O. Paris-Italie, 10, av. de la Sœur-Rosalie (13^e).

Positions française et suisse à l'Union européenne de paiements (En millions d'unités de compte)

		EXCÉDENT (+) OU DÉFICIT (-) POUR LE MOIS		POSITION EN FIN DE MOIS VIS À VIS DE L'U. E. P.	
		France	Suisse	France	Suisse
Juillet	1956	- 70,6	+ 13,1	- 90,3	+ 80,3
Août	1956	- 68,4	+ 9,8	- 105,5	+ 80,3
Septembre	1956	- 79,9	+ 0,7	- 140,4	+ 79,8
Octobre	1956	- 78,4	+ 12,6	- 173	+ 75,5
Novembre	1956	- 93	+ 6,7	- 209,3	+ 76,1
Décembre	1956	- 39	+ 16,9	- 217,1	+ 69,8
Janvier	1957	- 70,5	+ 21,8	- 247,8	+ 63,3
Février	1957	- 88	- 22,1	- 267,8	+ 56,6
Mars	1957	- 93,7	- 21,2	- 289,3	+ 49,3
Avril	1957	- 108,2	- 13,4	- 314,4	+ 44,8
Mai	1957	- 78,9	- 10,1	- 332,1	+ 41,2
Juin	1957	- 106,6	+ 6,8	- 356,8	+ 40,9

B. M. O. Paris-Montparnasse, 24, rue des Quatre-Frères-Peignot (15^e).

B. M. O. Paris-Montmartre, 2, cité Milton (9^e).

B. M. O. Paris-Buttes-Chaumont, 64, rue du Faubourg-Saint-Martin (10^e).

B. M. O. Paris-Nation, 34, rue de la Folie-Régnault (11^e).

B. M. O. Paris-Etoile, 18, rue des Batignolles (17^e).

Nouvelle carte d'identité

A partir du 1^{er} octobre prochain, les cartes d'identité délivrées depuis le 1^{er} octobre 1944 ne seront plus valables pour l'entrée en Suisse; seront seules valables les cartes nationales d'identité établies depuis le 1^{er} janvier 1956 par les Préfectures et les Sous-préfectures.

Taxe sur la valeur ajoutée

Des modifications ont été apportées au régime fiscal de certains produits ou services d'utilisation courante, par décret paru au *Journal Officiel* du 29 juin 1957; toutefois, la T. V. A. demeure perçue au taux de 6 % pour les importations et les ventes de certaines farines, de certains chocolats et des confitures.

Nomenclature douanière

La décision n° 297-1, publiée au *Moniteur Officiel du Commerce et de l'Industrie* du 3 juillet

1957, apporte des précisions au classement statistique des fils de nylon et de perlon, ainsi que des oxydes de fer naturels et artificiels.

D'autre part, la décision n° 297-2, parue dans le même *Moniteur*, modifie le classement statistique de certaines farines et poudres, groupées sous le n° 23-01 du tarif douanier.

Bureau de Paris-Est G. V.

Aux termes d'une décision parue au *Moniteur Officiel du Commerce et de l'Industrie* du 3 juillet 1957, un bureau de douane a été créé à Paris, Gare de l'Est. L'adresse de ce nouveau bureau, qui fonctionne à dater du 3 juillet, est la suivante :

RECETTE DES DOUANES

Gare de l'Est, sous-sol, porte 1, Paris-10^e.

Tél. BOTzaris 38-59.

ZONE FRANC

TUNISIE

Validité des licences

La *Feuille Officielle Suisse du Commerce* du 1^{er} juillet 1957 signale que les licences d'importation ou d'exportation sont valables désormais trois mois, à compter du jour qui suit la date de leur délivrance par le « Service des finances extérieures », à Tunis.

DE LA RANCHERAYE & C^{ie}

Maison fondée en 1849

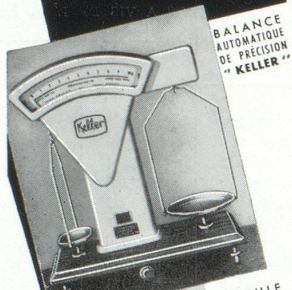
TRANSPORTS ET DÉMÉNAGEMENTS INTERNATIONAUX

Membre de l'Association générale des entreprises suisses de déménagement

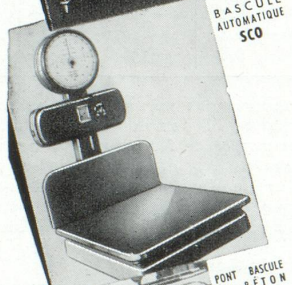
31, place du Marché-Saint-Honoré, PARIS-1^{er}
OPÉRA 68-00

Toutes les pesées

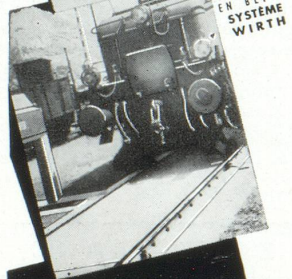
De
1/1.000.000 de g
à
200 Tonnes



BALANCE
AUTOMATIQUE
DE PRÉCISION
"KELLER"



BASCULE
AUTOMATIQUE
SCO



PONT
BASCULE
EN BÉTON
SYSTÈME
WIRTH

SCO à l'avant-garde du progrès, fabrique en France sous licence suisse ou allemande et importe de ces pays des appareils de pesage de renommée mondiale ou des pièces de précision nécessaires à ses constructions.

SCO

FOZ

BASCULES AUTOMATIQUES SCO
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 45 MILLIONS DE FRF
17, RUE DE L'ARSENAL
PARIS 4^e - TEL. ARC. 40-68
USINE : 48, B^e DE LA BASTILLE - PARIS 12^e

SUISSE

38^e Foire Nationale de Lausanne,
7 au 22 septembre

La Foire de Lausanne avec, dans ses 22 halles, plus de 2.300 exposants de toutes les régions et appartenant à tous les domaines d'activité du pays, administre la preuve qu'elle est devenue un carrefour économique de première importance, attirant tous les ans 800.000 visiteurs. En ses divers secteurs sont groupées les branches maîtresses de l'activité helvétique, industrie, artisanat, commerce, agriculture, dont la production étonnamment diverse possède cependant un caractère commun, profondément marqué du souci de la bienfaisance, du désir d'une amélioration constante des techniques de production, qui ont fait le renom des produits suisses sur le marché international.

Essentiellement nationale, la Foire de Lausanne, depuis plusieurs années, consent une exception en faveur d'un pays étranger qui est invité à y figurer en qualité d'hôte d'honneur. Succédant au Canada, c'est le Portugal qui, en 1957, jouira de ce privilège.

C'est ainsi que, du 7 au 22 septembre 1957,

PETITE ANNONCE CLASSÉE

Usine moyenne importance de la région parisienne, pouvant occuper 150 ouvriers, possédant installation moderne pour grande production (machines et outillages de précision) recherche collaboration avec firme suisse désireuse de fabriquer matériel en France, branche mécanique ou électricité, ou autres. Écrire sous n° 490 à Chambre de commerce suisse, qui transmettra.

les vastes halles de la Foire de Lausanne abriteront, une fois de plus, l'image, saisissante en sa complexité, de l'activité économique de la Suisse.

Des facilités appréciables, sous forme de réduction de certains tarifs ferroviaires et aériens suisses et étrangers sont accordés à tout visiteur qui voudra bien se mettre en rapport avec la représentation officielle de la Suisse en son pays de résidence ou d'origine.

VITALITÉ ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION LYONNAISE

Pour la première fois depuis 1916, année de sa fondation, la Foire Internationale de Lyon n'a pas été inaugurée par le Président Herriot. Mais en soulignant l'importance économique d'une grande cité, elle a du même coup rendu hommage à celui à qui cette cité doit tant.

Métropole commerciale, Lyon, de par sa position géographique, était destinée à le devenir. En fait, sauf dans le grand vide qui sépare l'époque gallo-romaine du moyen âge, elle n'a cessé de l'être.

Ville laborieuse, où le Beaujolais remplace un soleil souvent boudeur, Lyon, on le sait, a toujours été la ville de la soie. C'est encore vrai, mais cette industrie ne représente plus aujourd'hui qu'une partie et non plus la totalité de son activité. Parce que d'abord, d'autres branches se sont considérablement développées et en raison, ensuite, de la crise terrible qu'elle a subie ces dernières années. En effet, le monopole dont elle a joui pendant si longtemps et qu'elle a cru, à tort, acquis pour toujours, n'existe plus. La concurrence étrangère, favorisée souvent par des prix de revient nettement inférieurs, lui dispute depuis la fin de la guerre les marchés où autrefois elle était reine. Aussi, pour subsister, fallait-il s'adapter, aux goûts, aux besoins et aux méthodes nouvelles. Les soyeux l'ont compris et si — image d'un passé que l'on ne voudrait jamais voir disparaître — les canuts de la Croix-Rousse continuent à faire fonctionner leurs anciens et merveilleux métiers, il n'en reste pas moins vrai que la soierie lyonnaise semble avoir surmonté des difficultés qui auraient pu la condamner.

Les résultats de 1956, de 10 % supérieurs à ceux enregistrés en 1955, le prouvent. C'est ainsi que la production des tissus de soierie a atteint l'an dernier 24.500 tonnes tandis que les exportations, elles, se sont montées à près de 40 milliards de francs. Ce dernier chiffre est d'autant plus remarquable que les événements du Moyen-Orient ont fermé aux fabricants des pays qui étaient auparavant d'importants clients.

Intimement liée à l'industrie de la soie et à celles des textiles artificiels et synthétiques (dont la région est le principal producteur de France), l'industrie chimique occupe également une grande place dans l'économie lyonnaise. Pour elle encore, l'année 1956 a été très satisfaisante bien qu'elle ait particulièrement souffert de la pénurie des cadres et des techniciens ainsi que du blocage des prix, lequel a considérablement freiné le financement et la modernisation des entreprises.

Troisième grand de l'activité régionale, la métallurgie qui occupe à Lyon plus de 70.000 ouvriers, a connu aussi une année favorable, légèrement supérieure, au point de vue production, à 1955. Elle n'a cependant pas été exempte de difficultés dont les principales se sont manifestées dans l'approvisionnement en matières premières et surtout à l'exportation. Il est cependant dans cette branche une exception marquante : la construction des poids lourds qui a augmenté l'an dernier ses ventes à l'étranger de 70 % par rapport à 1955.

Ainsi, on constate — et ceci est également valable pour toutes les autres activités — qu'à l'image de ses grands travaux, Lyon est en pleine expansion et qu'elle mérite plus que jamais sa position, chèrement acquise, de grand centre économique.